



Versement des indemnites journaliere

Par **sherarazade**, le **19/11/2009** à **19:34**

Bonjour, j etais en arret maladie depuis trois ans. on ma arrete de me payer mes indemnite car il ne peuvent pas verser au dela des trois ans. j ai des probleme medicaux suite a ma grossesse j ai du arrete une intervention.rnje souhaite savoir si je peux demande une prolongation des indemnites. je vous remercie.

Par **Cornil**, le **22/11/2009** à **16:15**

Bonsoir "sherarazade"
Non , le délai de 3 ans, fixé par les textes, ne peut être prorogé, même en cas de longue maladie. Seule une reprise de travail d'au moins un an ferait recourir un nouveau délai de 3 ans.
Normalement la Sécu devrait te placer en invalidité (3 catégories, avec rente différente) sauf il elle considère que ton affection s'est définitivement consolidée avec possibilité de reprendre le travail.
Bon courage et bonne chance.
Cornil :Vieux syndicaliste de droit privé, vieux "routier" bénévole du droit du travail, et des forums à ce sujet, mais qui n'y reste que si la discussion reste courtoise et argumentée. Les forums ne sont pas à mon avis un "SVP JURIDIQUE GRATUIT" ne méritant même pas retour, et doivent rester sur le terrain de la convivialité, ce qui implique pour moi à minima d'accuser réception à l'internaute qui y a répondu. Qu'il sache que son intervention n'est pas tombée aux oubliettes (merci, c'est comme on le sent!). Ingénieur informaticien de profession (en préretraite)